



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU BAS-RHIN

Evaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
les cartes de bruit stratégiques
- Echéance 2017 -

Article R572-1 et suivants du code de l'environnement

CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

A 4

feuille 1/7

Carte de type C
**Zones où les valeurs limites au droit
des habitations sont dépassées**

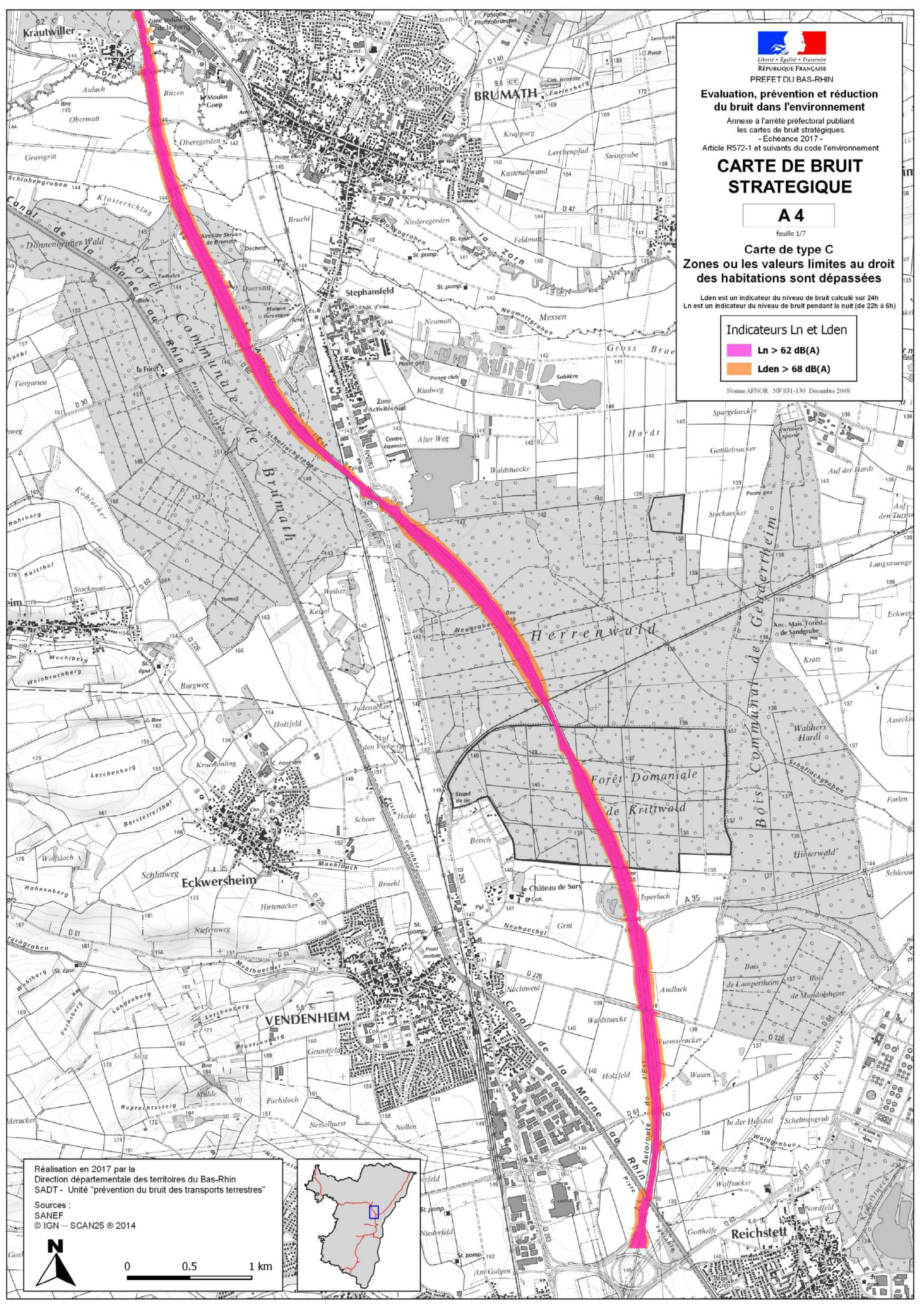
Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Ln et Lden

 Ln > 62 dB(A)

 Lden > 68 dB(A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008

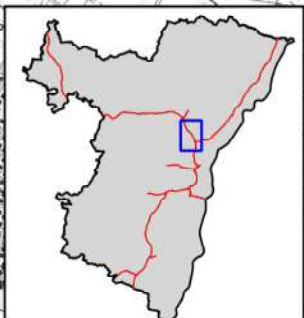


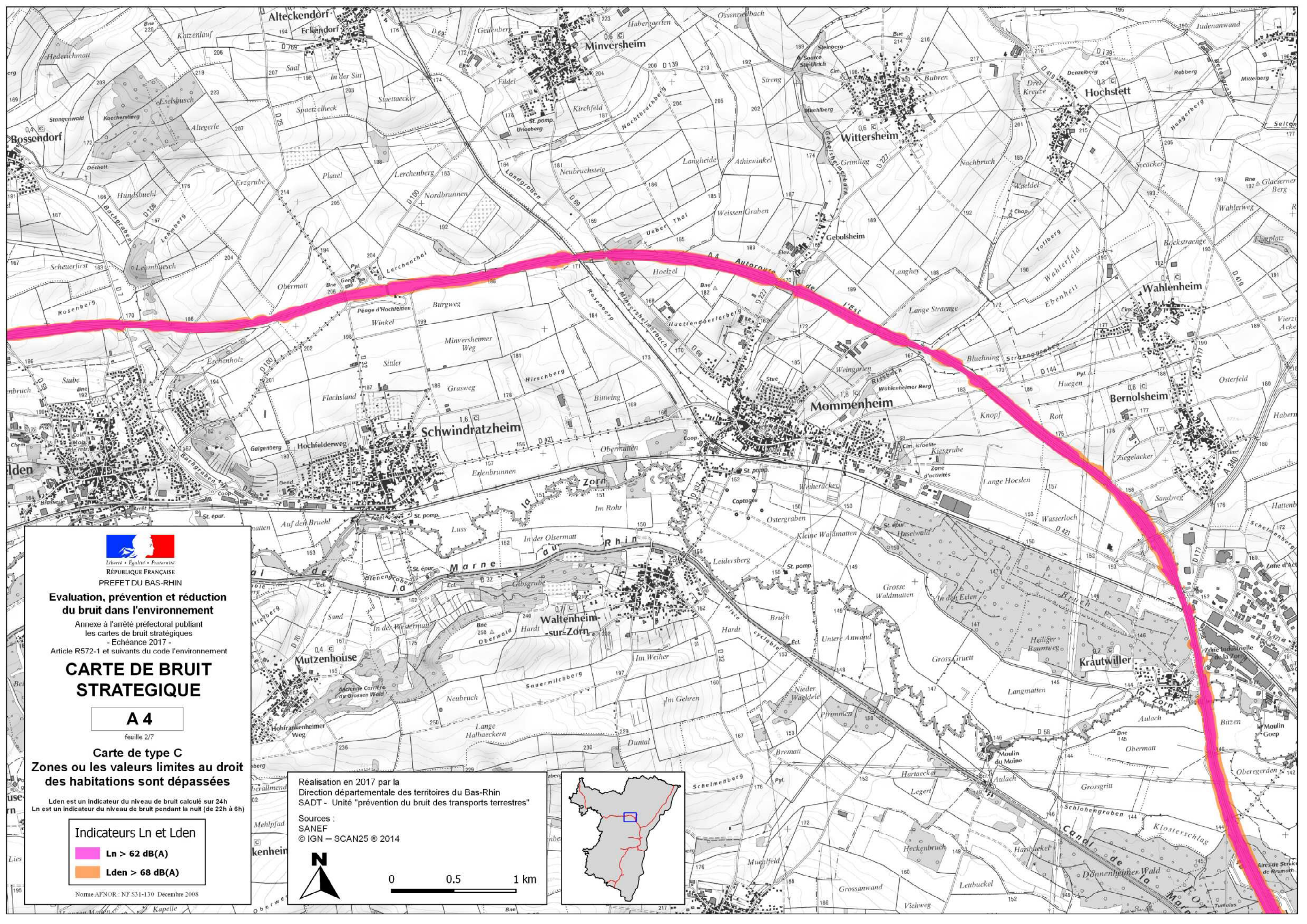
Réalisation en 2017 par la
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
SANEF
© IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km





Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PREFET DU BAS-RHIN

**Evaluation, prévention et réduction
 du bruit dans l'environnement**

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
 les cartes de bruit stratégiques
 - Échéance 2017 -
 Article R572-1 et suivants du code de l'environnement

**CARTE DE BRUIT
 STRATEGIQUE**

A 4

feuille 2/7

Carte de type C

**Zones où les valeurs limites au droit
 des habitations sont dépassées**

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
 Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Ln et Lden

Ln > 62 dB(A)

Lden > 68 dB(A)

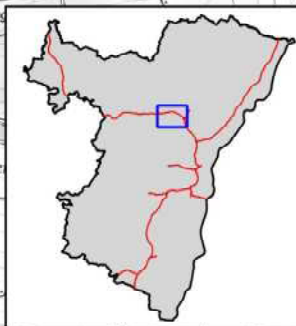
Norme AFNOR - NF S31-130 Décembre 2008

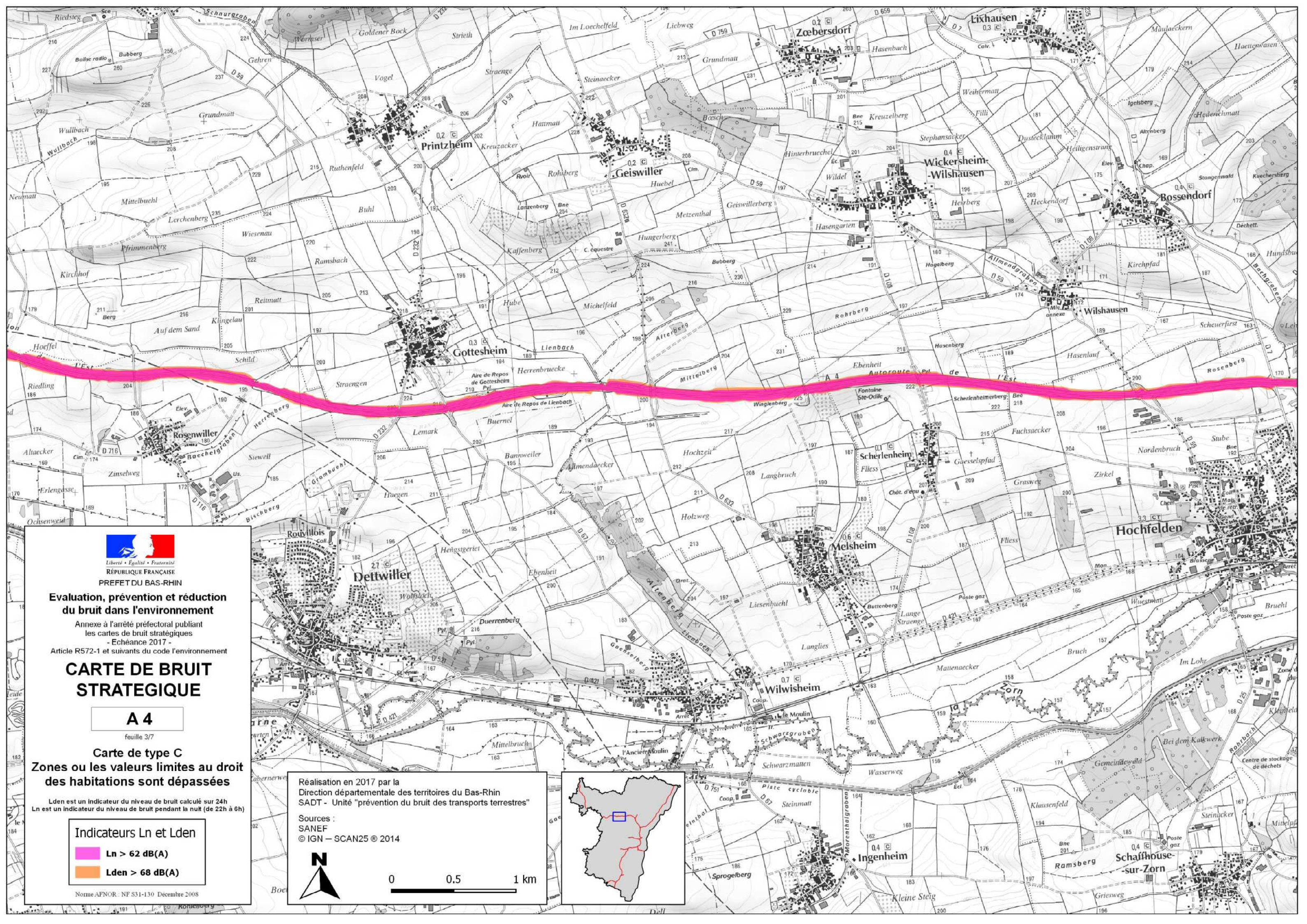
Réalisation en 2017 par la
 Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
 SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
 SANEF
 © IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km





Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PREFET DU BAS-RHIN

**Evaluation, prévention et réduction
 du bruit dans l'environnement**

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
 les cartes de bruit stratégiques
 - Échéance 2017 -
 Article R572-1 et suivants du code de l'environnement

**CARTE DE BRUIT
 STRATEGIQUE**

A 4

feuille 3/7

Carte de type C

**Zones où les valeurs limites au droit
 des habitations sont dépassées**

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
 Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Ln et Lden

Ln > 62 dB(A)

Lden > 68 dB(A)

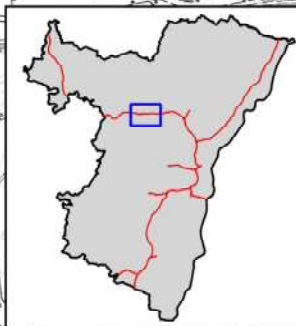
Norme AFNOR - NF S31-130 Décembre 2008

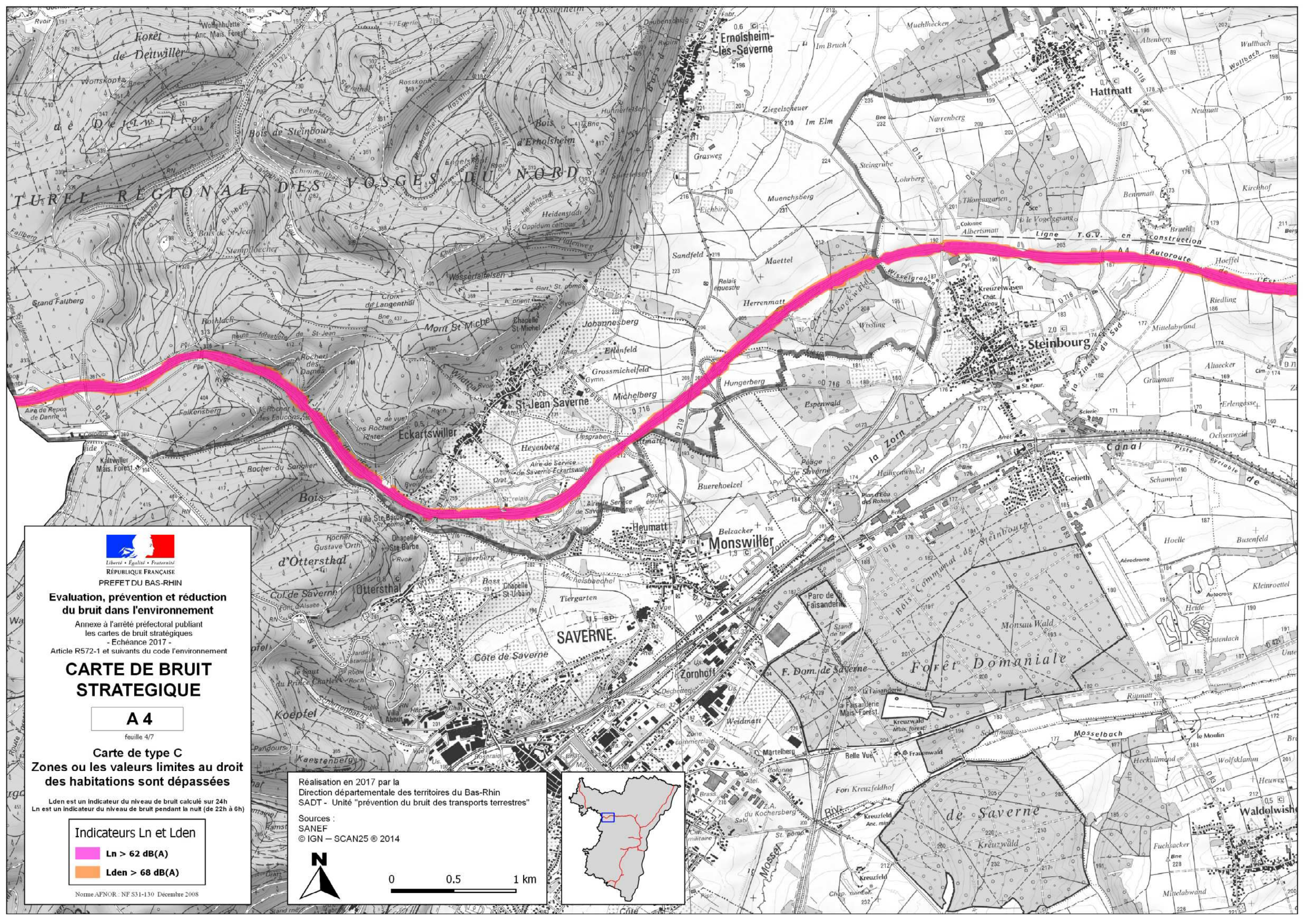
Réalisation en 2017 par la
 Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
 SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
 SANEF
 © IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km





Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PREFET DU BAS-RHIN

**Evaluation, prévention et réduction
 du bruit dans l'environnement**

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
 les cartes de bruit stratégiques
 - Echéance 2017 -
 Article R572-1 et suivants du code de l'environnement

**CARTE DE BRUIT
 STRATEGIQUE**

A 4

feuille 4/7

Carte de type C

**Zones où les valeurs limites au droit
 des habitations sont dépassées**

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
 Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Ln et Lden

- Ln > 62 dB(A)
- Lden > 68 dB(A)

Norme AFNOR - NF S31-130 Décembre 2008

Réalisation en 2017 par la
 Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
 SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
 SANEF
 © IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU BAS-RHIN

**Evaluation, prévention et réduction
du bruit dans l'environnement**

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
les cartes de bruit stratégiques
- Echéance 2017 -
Article R572-1 et suivants du code de l'environnement

**CARTE DE BRUIT
STRATEGIQUE**


A 4

feuille 5/7

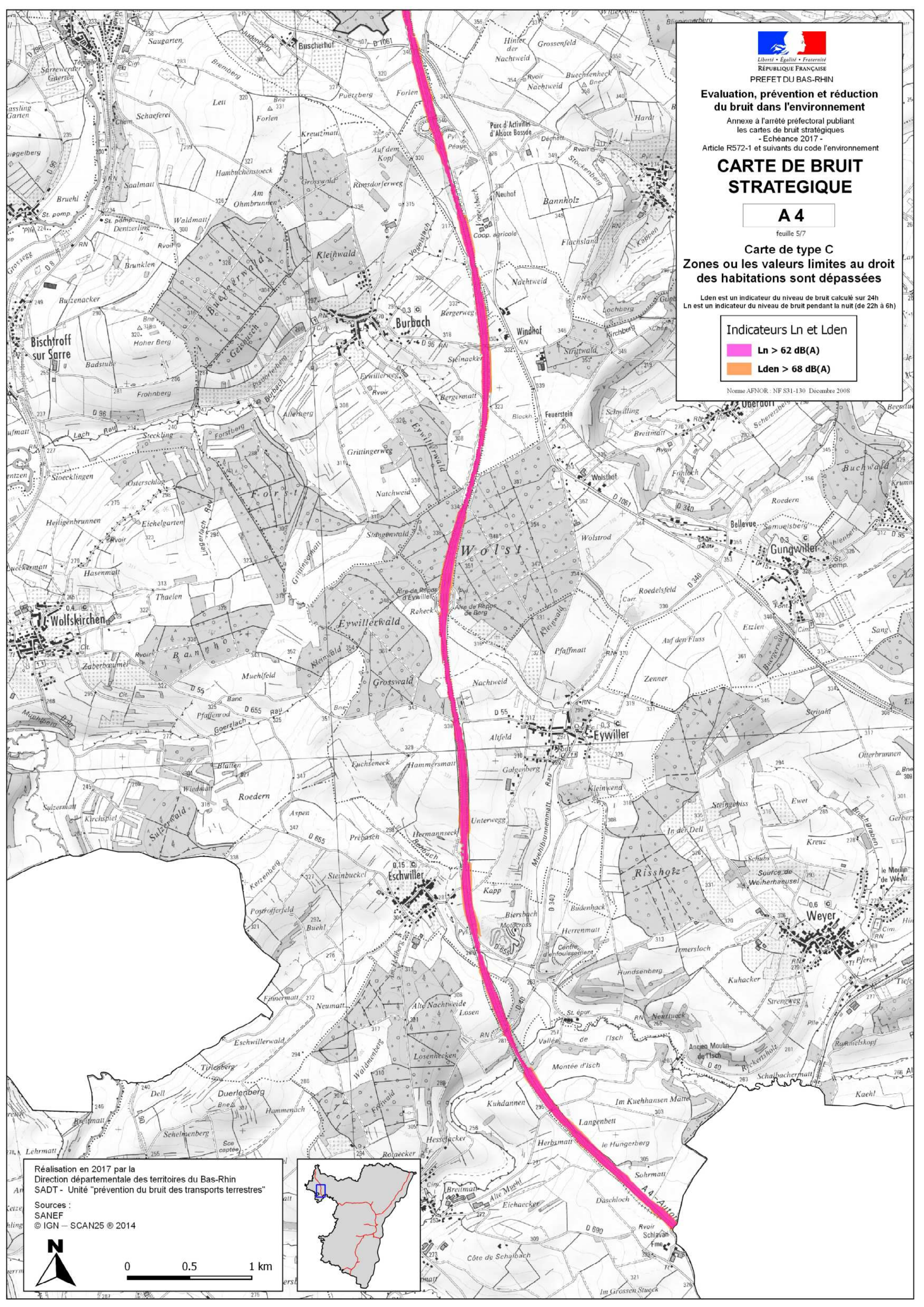
Carte de type C
**Zones où les valeurs limites au droit
des habitations sont dépassées**

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Ln et Lden

-  Ln > 62 dB(A)
-  Lden > 68 dB(A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008

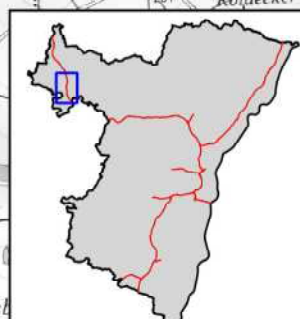


Réalisation en 2017 par la
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
SANEF
© IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU BAS-RHIN

Evaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant les cartes de bruit stratégiques - Echéance 2017 - Article R572-1 et suivants du code l'environnement

CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

A 4

feuille 6/7

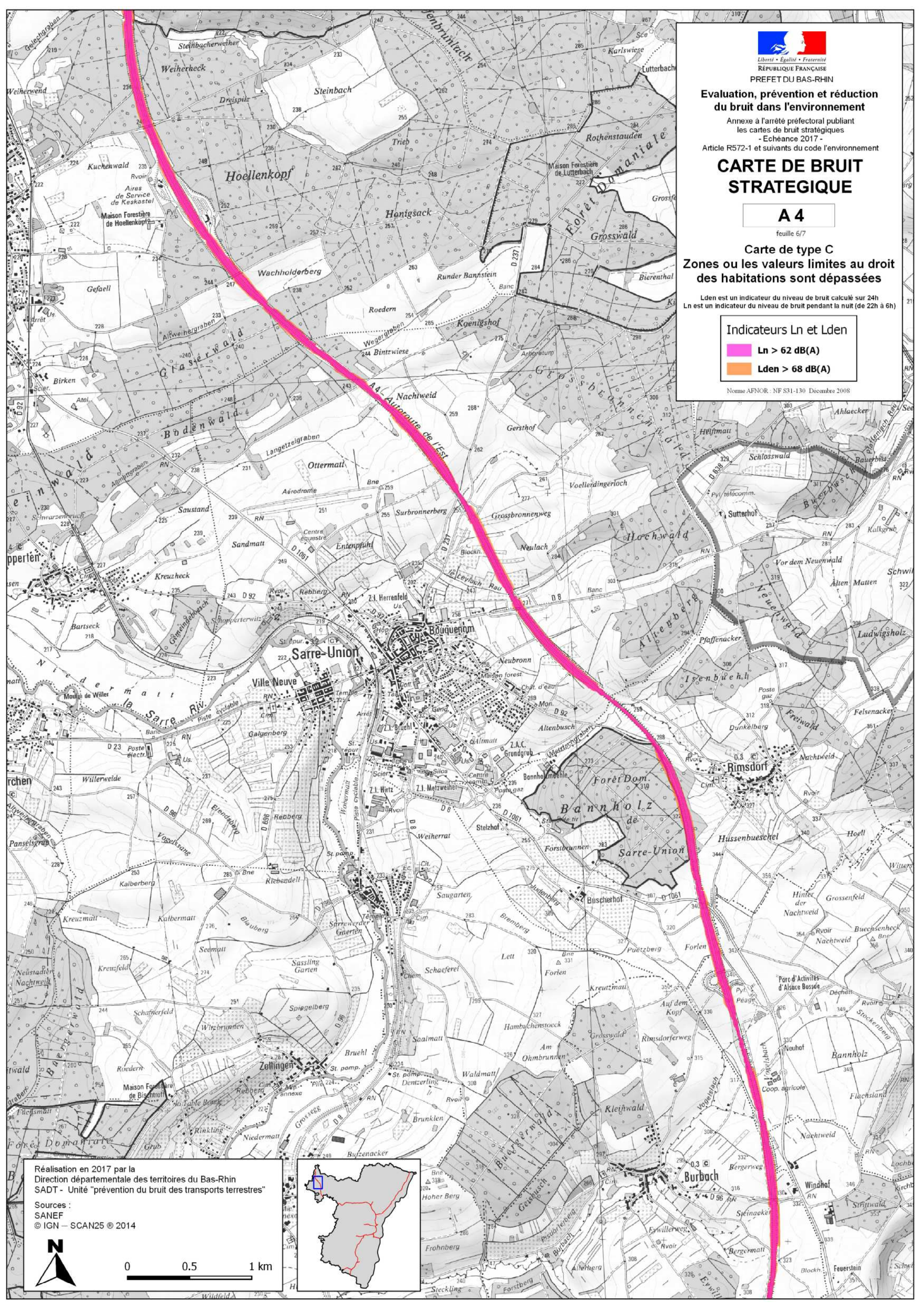
Carte de type C
Zones où les valeurs limites au droit des habitations sont dépassées

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Ln et Lden

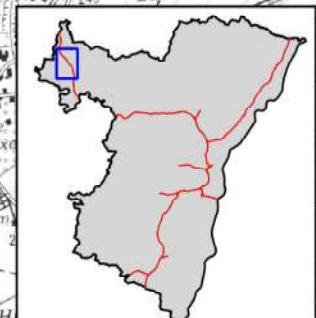
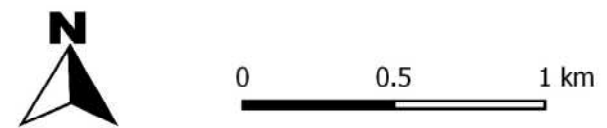
- Ln > 62 dB(A)
- Lden > 68 dB(A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2017 par la Direction départementale des territoires du Bas-Rhin SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
SANEF
© IGN - SCAN25 © 2014





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU BAS-RHIN

Evaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant les cartes de bruit stratégiques - Echéance 2017 -

Article R572-1 et suivants du code de l'environnement

CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

A 4

feuille 7/7

Carte de type C
Zones où les valeurs limites au droit des habitations sont dépassées

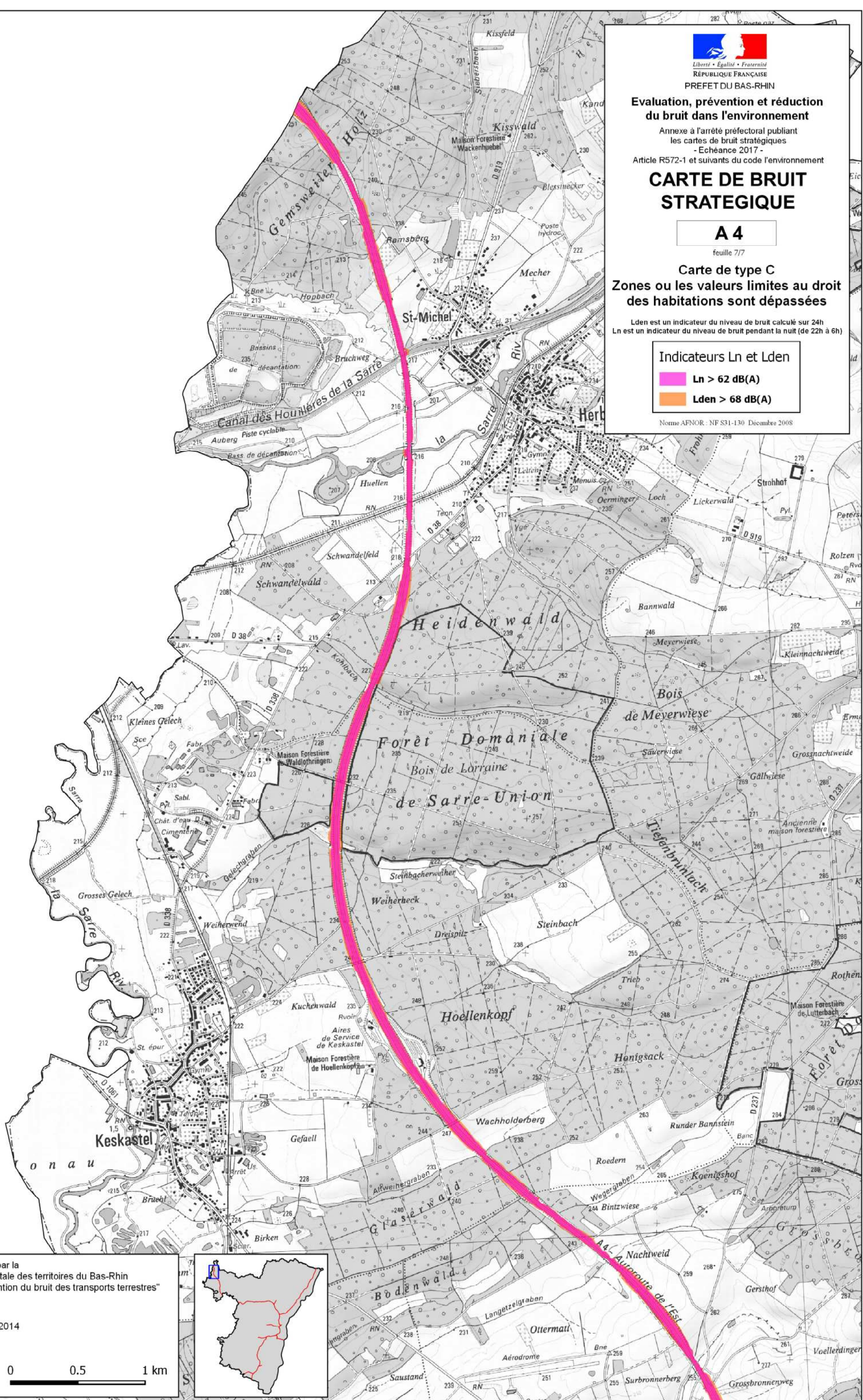
Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Ln et Lden

 Ln > 62 dB(A)

 Lden > 68 dB(A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2017 par la Direction départementale des territoires du Bas-Rhin SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources : SANEF © IGN - SCAN25 © 2014



0 0.5 1 km

